FEDERATION FRANCAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON

Exemplaire n° 1

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Poitiers – 21 et 22 novembre 2026

MANDAT

Réservé à un Dirigeant de son club

Je soussigné(e) : .....

Président(e) du Club de : .....

N° de licence : .....

DONNE MANDAT à Madame, Monsieur : .....

N° de licence : .....

- De me représenter à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de la Fédération Française Sportive de Twirling Bâton, qui aura lieu à Poitiers le 21 et 22 novembre 2026.
- De prendre part à toutes délibérations, à tout vote, de prendre toutes les décisions qu'il jugerait utiles, de signer tous les documents, procès-verbaux, etc… et d'une façon générale de faire tout le nécessaire en mon nom.

BON POUR POUVOIR (Manuscrit)

.....
Date et Signature du Président de Club,

Extrait du Règlement Intérieur - Article R 9.1 – Composition

Le mandat, tant en Assemblée Générale Ordinaire qu'Extraordinaire, joint avec la convocation, devra être présenté conformément au modèle préalablement défini par le Comité Directeur Fédéral. Il ne peut être délivré que par le Président d'une association affiliée.

Le mandat devra être rédigé en deux exemplaires :

- *Exemplaire N° 1 : cet exemplaire, devra être envoyé au secrétariat fédéral dûment rempli et signé, par courrier postal avant la date inscrite en bas du mandat – cachet de la poste faisant foi. La transmission par courrier électronique est possible. Elle devra toutefois être confirmée par l'envoi de l'original par courrier postal, qui pourra intervenir après la date inscrite en bas du pouvoir (sans dépasser J-4). A son arrivée, il sera enregistré et la signature du Président de l'association affiliée sera contrôlée.*
- *Exemplaire n° 2 : cet exemplaire devra être dûment rempli et signé par le Président de l'association affiliée et sera remis directement au mandataire pour voter en lieu et place. Le mandataire devra se présenter au secrétariat accueil, aux heures prévues, en possession de cet exemplaire pour contrôle par rapprochement avec l'exemplaire N° 1. Le droit de vote est subordonné à cette procédure.*

Toute rature ou surcharge sur le mandat pourra entraîner sa nullité.

Exemplaire à retourner, dûment rempli et signé, au plus tard le 6 novembre 2026, cachet de la poste faisant foi, à :
FFSTB – 21 Q, rue de Ruffigny – 86240 Iteuil

FEDERATION FRANCAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON

Exemplaire n° 2

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Poitiers – 21 et 22 novembre 2026

MANDAT
Réservé à un Dirigeant de son club

Je soussigné(e) : .....

Président(e) du Club de : .....

N° de licence : .....

DONNE MANDAT à Madame, Monsieur : .....

N° de licence : .....

- De me représenter à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de la Fédération Française Sportive de Twirling Bâton, qui aura lieu à Poitiers le 21 et 22 novembre 2026.
- De prendre part à toutes délibérations, à tout vote, de prendre toutes les décisions qu'il jugerait utiles, de signer tous les documents, procès-verbaux, etc… et d'une façon générale de faire tout le nécessaire en mon nom.

BON POUR POUVOIR (Manuscrit)

.....
Date et Signature du Président de Club,

Extrait du Règlement Intérieur - Article R 9.1 – Composition
Le mandat, tant en Assemblée Générale Ordinaire qu'Extraordinaire, joint avec la convocation, devra être présenté conformément au modèle préalablement défini par le Comité Directeur Fédéral. Il ne peut être délivré que par le Président d'une association affiliée.

Le mandat devra être rédigé en deux exemplaires :

- *Exemplaire N° 1 : cet exemplaire, devra être envoyé au secrétariat fédéral dûment rempli et signé, par courrier postal avant la date inscrite en bas du mandat – cachet de la poste faisant foi. La transmission par courrier électronique est possible. Elle devra toutefois être confirmée par l'envoi de l'original par courrier postal, qui pourra intervenir après la date inscrite en bas du pouvoir (sans dépasser J-4). A son arrivée, il sera enregistré et la signature du Président de l'association affiliée sera contrôlée.*
- *Exemplaire n° 2 : cet exemplaire devra être dûment rempli et signé par le Président de l'association affiliée et sera remis directement au mandataire pour voter en lieu et place. Le mandataire devra se présenter au secrétariat accueil, aux heures prévues, en possession de cet exemplaire pour contrôle par rapprochement avec l'exemplaire N° 1. Le droit de vote est subordonné à cette procédure.*

Toute rature ou surcharge sur le mandat pourra entraîner sa nullité.

Exemplaire à présenter à l'accueil de l'assemblée générale, aux heures prévues, pour contrôle par rapprochement avec l'exemplaire N° 1.